

EXTRAIT CCTP PLATRERIE

Extrait CCTP : PLATRERIE - ISOLATION – PLAFONDS ACOUSTIQUES

07-00 PRESCRIPTIONS GENERALES

07-00-01 OBJET DU MARCHE

Le C.C.T.P du présent lot concerne les travaux de plâtrerie-isolation- faux plafonds acoustiques à exécuter pour la construction d'une école maternelle sur la commune de.... Il comprend :

- Isolation des murs extérieurs.
- Cloisonnement.
- Plafonds.
- Recoupement des combles.
- Nettoyage et évacuation des gravois.

07-00-02 TEXTES DE REFERENCE

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot sont à réaliser selon les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment :

- Le recueil des D.T U pour les numéros :
 - 25 Plâtrerie
 - 58 plafonds suspendus
- Les normes françaises et européennes diverses concernant la plâtrerie, l'isolation et le plafonnement.
- Les règles de calcul et de construction suivantes:
 - Règlement thermique RT 2000.
 - Règlement acoustique 2000.
- Les règlements de sécurité.
- Les C.C.T.G et leurs fascicules.
- Les arrêtés et décrets relatifs aux mesures de sécurité concernant les échafaudages et la sécurité des travailleurs.

07-00-03 MATERIAUX EMPLOYES ET PROCEDES DE MISE EN ŒUVRE

L'entrepreneur ne pourra mettre en oeuvre que des matériaux et fournitures titulaires de la marque NF ou ayant été évalué par un organisme certificateur agréé.

Les produits employés et le processus de mise en oeuvre adopté par l'entrepreneur devront, avoir et respecter, l'avis technique du C.S.T.B. Les produits employés devront avoir les classements suivants (liste non exhaustive) :

- Classement ACERMI pour les produits isolants
- PV du CSTB pour le classement au feu
- Classement à l'eau (non hydrophile et perméance à la vapeur d'eau) suivant l'emploi.

Tous les éléments métalliques entrant dans les ouvrages de cloisons devront être traités contre la corrosion par galvanisation ou équivalent à l'exclusion de peinture.

07-00-04 LIMITES DE PRESTATIONS

La liste des limites de prestations est la suivante :

- Les découpes particulières au droit des canalisations sont à la charge du présent lot.
- Les luminaires posés par l'électricité posséderont des suspentes indépendantes de l'ossature du présent lot.
- Le tracé des cloisonnements est à la charge du lot menuiseries intérieures.
- La pose des huisseries est à la charge du lot menuiseries intérieures.
- L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge tous les éléments de harpage et de liaisons avec le gros œuvre et les menuiseries. Il aura également à sa charge la pose des renforts pour pose d'éléments menuisés ou appareils sanitaires. Ces renforts étant fournis par les lots spécialisés.

07-00-05 COORDINATION ENTRE LOTS

L'entrepreneur du présent lot se mettra en relation avec les corps d'état suivants :

- Lot charpente pour les fixations,
- Lot plomberie sanitaire et électricité pour les découpes particulières, ainsi que les passages en encastré,
- Lot menuiseries intérieures pour le tracé des cloisonnements, la pose des huisseries et des renforts de fixation dans les cloisonnements,
- Lot plomberie sanitaire pour l'incorporation des renforts supports d'appareils.
- Lot électricité pour le positionnement la fixation et le câblage des luminaires dans le faux-plafond.

07-00-06 CONNAISSANCES DES LIEUX

L'entrepreneur est réputé avoir préalablement à la remise de son offre:

- Pris connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux.
 - Pris connaissance du site, du lieu et du terrain d'implantation de l'ouvrage et de tous les éléments généraux et locaux utiles à l'exécution des travaux.
 - Apprécié l'importance la particularité et les conditions d'exécution des travaux.
- Aucune réclamation correspondante ne sera prise en compte après la remise de l'offre.

07-00-07 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant toute exécution de ses travaux, l'entrepreneur devra réceptionner les éléments sur lesquels il viendra s'accrocher et les supports qui recevront ses ouvrages.

Il signalera au Maître d'œuvre par écrit les éléments qui lui semblent impropres à une bonne exécution, au moins 15 jours avant son intervention.

Faute de cette reconnaissance préalable, il sera tenu pour responsable de la bonne qualité et de la bonne tenue de son travail.

07-00-08 QUALITE DES TRAVAUX ET TOLERANCES DE MISE EN ŒUVRE

L'aspect de surface des parements finis devra répondre aux conditions et prescriptions des D.T.U. L'entrepreneur aura si besoin est, pour répondre à ces conditions, à réaliser tous travaux nécessaires pour réparation des défauts localisés, rattrapages des désaffleurements au droit des joints par enduisage et ponçage, etc.

Les éléments ne doivent comporter aucune défectuosité telle que fissuration, déformation arrachement ou brûlage. Les arêtes doivent être rectilignes, sans manque ni effet de paroi, les angles saillants seront protégés par baguette plastique ou métallique galvanisée

Les tolérances de planéité admise sur ce chantier sont celles du D.T.U à savoir:

- Planéité locale:

Une règle de 0,20 m appliquée à la sous-face de l'ouvrage ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait ni écart supérieur à 1 mm, ni manque ni changement de plan brutal entre plaques.

- Planéité générale

Une règle de 2 m appliquée à la sous-face de l'ouvrage et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 5 mm.

- Horizontalité (plafonds)

L'écart de niveau avec le plan de référence doit être inférieur à 3 mm/m sans dépasser 2 cm.

07-00-09 RACCORDS – CALFEUTREMENTS – FINITIONS

Sur les cloisons et plafonds, l'entrepreneur du présent lot devra implicitement :

- l'exécution de tous les raccords de percements, scellements, tranchées, etc., afférents aux ouvrages des autres corps d'état.

- Tous les calfeutremments, garnissages, solins, etc., nécessaires au droit des menuiseries, huisseries, canalisations ou autres.

Dans le cas toutefois où des travaux nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage sont consécutifs à des erreurs d'exécution, à des malfaçons ou à des retards d'exécution d'autres corps d'état, le présent lot ne pourra se refuser à les exécuter, mais les frais en seront supportés par le ou les corps d'état responsables.

07-00-10 PROTECTION DES OUVRAGES - NETTOYAGE

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour protéger lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tachés par le plâtre ou la colle. Après finition des plâtres et après exécution des raccords, tous les ouvrages qui n'auraient pas ou imparfaitement été protégés seront parfaitement nettoyés. Les sols seront grattés et soigneusement nettoyés de tous déchets de plâtre pouvant nuire à une parfaite adhérence des revêtements de sols prévus.

Tous les déchets de plâtre et autres décombres en provenance des travaux - seront sortis du bâtiment.

07-00-11 GARANTI DE PARFAIT ACHEVEMENT

L'entrepreneur du présent lot devra assurer à ses frais, et durant un an à compter de la réception, la remise en état des ouvrages au cas où des défauts apparaîtraient sur ceux ci.

Pour les faux-plafonds, il sera remis au service concerné à la réception une notice détaillée concernant l'entretien avec la liste des produits de nettoyage et les moyens à employer en cas de détérioration accidentelle.

07-00-12 COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination de sécurité et de protection de la santé, Plan Général de Coordination (P.G.C) établi par le coordonnateur et joint au dossier de consultation.

L'entreprise devra établir en trois exemplaires, le P.P.S.P.S (Plan Particulier en matière de Sécurité et de la Protection de la Santé) qui sera soumis au maître d'ouvrage et au coordonnateur.

La proposition de prix remise par l'entreprise devra comprendre toutes les dispositions stipulées au PGC.

07-01 DOUBLAGES

07-01-01 Complexe isolant 80+13

- Complexe isolant 80+13 constitué de :
- D'une plaque de plâtre de haute dureté de 13 mm d'épaisseur avec pare vapeur et isolant thermique en laine de verre non hydrophile résistance thermique minimum: 2.15 m².K/W.
- Réaction au feu M1.
- Prévoir par le titulaire de ce présent lot: tableaux 4 faces autour des pavés de verre
- Localisation: En périphérie du bâtiment sauf articles ci dessous

07-01-02 Complexe isolant 80+13 Hydrofugé

- Idem article précédent avec adaptation aux pièces humides.
- Localisation: Pièces humides

07-02 CLOISONS DE DISTRIBUTION

07-02-01 Cloison en grands carreaux de terre cuite

- Cloison en grands carreaux de terre cuite épaisseur 7 cm.
- Semelle résiliente et protection humidité en pied de cloison.
- Degré coupe-feu : ½ h et réaction au feu minimum M1.
- Jointoiement soigné à l'enduit super fin prêt à poser la faïence ou à peindre.
- Localisation: Sanitaires de la salle de propreté et office.

07-02-02 Cloisons acoustiques en plaque de plâtre sur ossature métallique:

- Performance acoustique $Rw+C = 40$ dB
- Degré coupe-feu : ½ h et réaction au feu minimum M1.
- Localisation: Zone bureaux – sanitaires attenants à la garderie.

07-03 ENDUITS ET FINITIONS

07-03-01 Enduits plâtre sur maçonnerie

- Enduits au plâtre projeté sur mur maçonnerie de "parpaings"
- Localisation: Sur refends cotés 20 et cloisons cotées 10 dans:
 - Réfectoire coté sas et office.
 - Séparation propreté/repos et bibliothèque/rangement.
 - Salles petits et grands.

07-03-02 Baguettes d'angles

Traitement des arêtes verticales par bandes armées de renfort d'angle et passage d'enduit approprié.

07-04 FAUX-PLAFONDS

07-04-01 Faux-plafond sous fermettes en plaques de plâtre de parement de 15 mm

Il s'agit de placer un faux-plafond dit technique placé sous les fermettes afin de garantir le degré coupe feu de 1 h du caisson V.M.C. créé entre le faux-plafond rampant et les fermettes.

- Localisation: Bibliothèque

07-04-02 Faux-plafond en plaques de plâtre de parement de 13 mm sur ossature métallique

- Faux-plafond rampant en plaques de plâtre de parement de 13 mm sur ossature métallique en acier galvanisé ayant un degré coupe feu de ½ h et de réaction au feu M0.
- Joints non apparents traités à l'enduit spécial et bandes adhésives tendues.
- Têtes de vis dissimulées à l'enduit
- Localisation: tous plafonds rampants à l'exclusion de ceux cités à l'article ci dessous.

07-04-03 Faux-plafond en plaques de plâtre de parement de 15mm sur ossature métallique

- Idem article précédent sauf:
- Degré coupe feu de 1 h et de réaction au feu M0
- Localisation: Rangements, chaufferie, bibliothèque, réserve.

07-04-04 Faux-plafond acoustiques 600x600 clipsés

- Faux-plafond acoustiques 600x600 clipsés sur ossature métallique en acier galvanisé (porteurs, entretoises, cornières de rives, suspentes)
- Degré coupe feu de ½ h et de réaction au feu M0
- Absorption acoustique $\alpha_w = 0.9$
- Parement fin granité ou à veinures, de teinte blanche en accord avec l'architecte.
- Plafonds arasés à + 3 m du sol fini.
- Sujétions de coupes, adaptations des modules pour intégration des luminaires et des bouches d'extraction.
- Localisation: Repos, salles des petits et grands, évolution, réfectoire, garderies, entrée, hall.

07-04-05 Faux-plafond acoustiques 600x600 clipsés qualité hydrofuge

Idem article précédent sauf :

- Qualité hydrofuge résistance humidité 100%.
- Degré coupe feu de 1 h et de réaction au feu M0.
- Localisation: Salle de propreté, cuisine, plonge.

07-04-06 Isolation sur plafond

- L'isolation thermique sera réalisée par la mise en place d'un matelas de laine de verre de 200 mm avec incorporation d'un pare vapeur, de résistance thermique $R = 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$.
- L'isolation entoure les rehausses des murs et cloisons.
- Isolant contre poutre béton dans comble entre salle de repos et bibliothèque
- Localisation: sur plafond de tout l'ouvrage